



**Un logement pour toutes et tous, contre le logement cher,
contre les expulsions locatives,
Agissons le 27 mars 2021 !**

La ministre déléguée au logement a annoncé le report de la trêve hivernale des expulsions locatives du 31 mars au 1^{er} juin 2021. C'est la deuxième fois depuis le début de la crise sanitaire en mars 2019 que le ministère du logement prend cette décision.

Si cette mesure peut constituer un répit pour les locataires, elle ne résout en rien leurs problématiques et est largement insuffisante face à l'ampleur de la crise sanitaire et sociale.

Dans un contexte où :

- la crise du logement perdure depuis des années ;
- la multiplication de mise en chômage partiel sans maintien intégral de la rémunération augmente et aggrave les difficultés existantes puisque la majorité des salariés sont indemnisés à hauteur de 84% de leur rémunération habituelle ;
- le gouvernement a refusé d'aller au-delà des recommandations du groupe d'expert en ne revalorisant le Smic que de 0,99% ;
- les projections économiques annoncent d'ores et déjà la perte de 800 000 emplois et un chômage à hauteur de 11%.

Le gouvernement aurait pu, entre autres, procéder à l'apurement des dettes locatives pour l'ensemble des locataires et accédant.es en difficulté, à l'encadrement strict des loyers permettant de stopper l'augmentation exponentielle des loyers du parc privé notamment.

Ceci n'aurait été que le juste pendant de l'abondement supplémentaire du gouvernement au fonds d'indemnisation des bailleurs. Encore une fois, le gouvernement fait la part belle aux aides aux plus favorisés et laisse les citoyen.nes en difficulté s'enfoncer un peu plus dans la misère.

Le gouvernement aurait aussi pu, devant l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, renoncer à la mise en œuvre de sa réforme de l'assurance chômage et ouvrir des négociations pour améliorer le système.

Il aurait aussi pu revenir sur les baisses et la réforme des Aides au Logement mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. Réforme qui modifie leur calcul pour soi-disant mieux se calquer sur les évolutions des revenus des ménages. Or, son objectif principal est de réaliser des économies sur le budget consacré aux aides au logement d'au moins 700 millions d'euros. Cette réforme qui va avoir un impact sur 6,6 millions de foyers touchant soit l'APL, l'ALS ou l'AFL vient s'ajouter à la baisse de 5 euros décidée en 2017 et au quasi gel de l'indexation des aides au logement de 2019 et 2020. Les premiers effets de cette réforme sont catastrophiques pour nombre de foyers qui ont vu leurs aides baisser alors que leurs revenus n'ont pas connu de hausses substantielles.

30 000 procédures d'expulsions seraient actuellement en cours, soit deux fois plus que la moyenne des années précédentes. Ce sont 30 000 ménages qui sont susceptibles de se retrouver à la rue à partir du 1^{er} juin prochain et d'allonger encore plus la liste des demandes de logement social en attente.

C'est dans ce cadre que la ministre du logement s'est engagée, le 2 février dernier, à prolonger la loi SRU au-delà de 2025, sans en préciser les contours, et à la construction de 250 000 logements sociaux d'ici la fin 2022. Ce qui est largement insuffisant !

Ces micro mesures viennent s'ajouter au désengagement de l'État en matière d'accès et de droit au logement confirmé dans le plan de relance puisque seuls 650 millions d'euros sont affectés à la construction et 500 millions d'euros d'aide aux bailleurs pour la rénovation sur les 100 milliards d'euros du plan de relance. Pourtant, il est indiscutable que la rénovation notamment thermique des logements est un élément important dans le pouvoir d'achat des ménages pour faire face aux dépenses énergétiques et une pourvoyeuse très importante d'emplois dans les années à venir.

Développer l'accès à un logement pérenne et abordable est aussi une condition majeure pour garantir les autres droits fondamentaux notamment celui à l'éducation : comment des élèves peuvent-ils suivre une scolarité satisfaisante s'ils ne sont pas logés convenablement ?

L'amélioration de l'accès au logement des salariés passe nécessairement par :

- l'arrêt des licenciements, des suppressions de postes dans tous les secteurs d'activité privé et public ;
- la revalorisation des salaires du privé et du public ;
- la construction d'au moins 500 000 logements sociaux par an pour répondre aux besoins ;
- l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et l'ouverture de réelles négociations pour améliorer le système d'indemnisation ;
- le retrait de la réforme des aides au logement et leur revalorisation

C'est pourquoi, CGT, Solidaires et FSU appellent les salariés à se mobiliser et à participer aux manifestations sur l'ensemble du territoire le samedi 27 mars 2021.

Paris, le 19 mars 2021